

## SIDEN-SIAN

### Instauration des périmètres de protection du point de prélèvement des eaux de l'exhaure issue de la carrière EUROVIA sur la commune de Dompierre-sur-Helpe

#### **AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETES**

En application de l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2022, sont ouvertes en mairie de Dompierre-sur-Helpe et Saint-Hilaire-sur-Helpe des enquêtes conjointes :

- enquête d'utilité publique l'instauration des périmètres de protection autour du point de prélèvement des eaux de l'exhaure issue de la carrière Eurovia à Dompierre-sur-Helpe,
- enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles à grever de servitudes ou à exproprier et concernés par les périmètres de protection réglementaires précités,

En conséquence, des dossiers d'enquête d'utilité publique et d'enquête parcellaire seront déposés en mairie de Dompierre-sur-Helpe et Saint-Hilaire-sur-Helpe du 24 octobre 2022 9h au 24 novembre 2022 19h inclus, pour l'information des habitants et autres intéressés qui pourront consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet avant le 24 novembre 2022 :

- en mairie aux jours et heures habituels d'ouvertures ;
- sur les sites <https://www.registre-dematerialise.fr/4210> (utilité publique) et <https://www.registre-dematerialise.fr/4213> (enquête parcellaire),
- par courriel aux adresses électroniques suivantes :  
[enquete-publique-4210@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4210@registre-dematerialise.fr) (utilité publique)  
[enquete-publique-4213@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4213@registre-dematerialise.fr) (enquête parcellaire),
- par lettre au Commissaire-Enquêteur en mairie de Dompierre-sur-Helpe (3 Le Village, 59440 Dompierre-sur-Helpe).

Le Commissaire-Enquêteur, Madame Laurence CARTELET recevra, par ailleurs, les déclarations des intéressés en mairie:

- Lundi 24 octobre 2022 en mairie de Dompierre-sur-Helpe de 9h à 12h ;
- Samedi 5 novembre 2022 en mairie de Saint Hilaire sur Helpe de 9h à 12h ;
- Mercredi 9 novembre 2022 en mairie de Dompierre-sur-Helpe de 16h 19h ;
- Samedi 19 novembre 2022 en mairie de Dompierre-sur-Helpe de 9h à 12h ;
- Jeudi 24 novembre 2022 en mairie de Dompierre-sur-Helpe de 16 h à 19h.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)) des services de l'Etat du Nord et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4210> et <https://www.registre-dematerialise.fr/4213>.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Madame Ludivine PICKAERT ([l.pickaert@noreade.fr](mailto:l.pickaert@noreade.fr)) interlocutrice de ce dossier au SIDEN SIAN.

A l'expiration du délai d'enquête, le rapport et les conclusions motivées du seront tenus, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la disposition du public, en mairies de Dompierre-sur-Helpe et Saint-Hilaire-sur-Helpe et mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Nord ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)) et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4210> et <https://www.registre-dematerialise.fr/4213>.